



Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers, projet soutenu par l'Auberge des Migrants, dans le Dunkerquois, Nord - Septembre 2022

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique*.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :

 Au moins 9 expulsions de lieux de vie informels	 Au moins 5 bouteilles de gaz détruites
 Au moins 91 personnes exilées arrêtées lors des expulsions	 Au moins 5 bennes pleines d'affaires personnelles détruites
 Au moins 100 tentes et bâches détruites	 Au moins 48 mineur.es isolé.es étranger.ères rencontré.es**

Dans les lieux de vie informels dans lesquels les personnes exilées s'établissent, des tensions apparaissent régulièrement à cause du contexte de précarité dans lequel elles survivent. Le manque d'accès aux ressources vitales - auquel les associations tentent de répondre -, le harcèlement de l'État au travers des expulsions ainsi que la sécurisation de la frontière qui les pousse à prendre toujours plus de risques pour traverser la Manche, en sont la source.

Ces tensions entraînent parfois des faits de violence, ce qui nous pousse à limiter notre présence sur le terrain pour une question de sécurité. À cela, s'ajoutent les entraves par les forces de l'ordre qui impactent notre possibilité d'observer et de documenter les opérations d'expulsion. Cette note mensuelle fait état des informations collectées dans ce contexte.

La stratégie politique consistant à éviter les "points de fixation" a conduit à des expulsions de plus en plus fréquentes et violentes dans le Dunkerquois. Certaines options d'hébergement ne sont pas communiquées auprès des habitants des lieux de vie expulsés. Au cours de ces opérations, tous les abris, biens de première nécessité et affaires personnelles sont détruits. Ces opérations d'épuisement sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis des placements en rétention administrative alors illégaux. Ces contrôles d'identité et arrestations arbitraires sont quotidiens, même en dehors du contexte des expulsions.

Dans le cadre de la politique de harcèlement conduite à la frontière, l'Etat a mené des expulsions de grande ampleur à Dunkerque les 8, 15, 20, 27 et 28 septembre. A chaque expulsion, les biens personnels (tentes, couvertures, sacs, papiers d'identité, téléphones portables, médicaments, vêtements etc.) ont été détruits sur place et/ou jetés à la benne, sans laisser aux personnes la possibilité de les récupérer. Ces actes contraires à la loi (art 322-1 et suivants du Code pénal) ont été commis sous les yeux d'huissiers de justice en charge des expulsions.



L'équipe HRO a constaté l'utilisation systématique de machinerie lourde, y compris de tracteurs et pelleteuses, pour détruire et ainsi vider les zones des affaires personnelles des personnes expulsées. De plus, nous avons observé la destruction de la végétation (arbres, arbustes, buissons...) aux alentours d'un des lieux de vie le 28 septembre, empêchant partiellement les personnes exilées de se réinstaller. Une digue en béton ayant été également installée le 28 septembre séparant le camp et empêchant tout passage en véhicule dans le camp (véhicules d'urgence compris).



Pendant les opérations d'expulsion, les membres de HRO sont témoins de violences et d'intimidations à l'encontre des personnes exilées. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous documentons : le 8 septembre les forces de l'ordre sont fortement armées et refusent que les habitants récupèrent leurs affaires sur le lieu de vie après en avoir été expulsé; le 28 septembre, les personnes irakiennes sont arrêtées en priorité (une personne a été arrêtée juste après avoir spécifié sa nationalité)

Harcèlement des observateur.ice.s lors des expulsions :

Plusieurs tentatives d'intimidation :



Les entraves à l'observation des opérations d'expulsion sont nombreuses. Le 15 septembre : plusieurs CRS nous disent que les vidéos prises par HRO peuvent être punissables. Durant la même expulsion un officier nous crie dessus : "Allez là-bas rapidement parce que sinon je vous mets en garde à vue parce que vous n'avez pas le droit d'être ici, maintenant Get Back!". Les membres HRO se sont vus contrôler leur identité à 6 reprises durant le mois. De plus, le 15 septembre un policier a tenté de prendre en photo la carte d'identité d'une de nos membres avec son téléphone personnel, nous lui avons alors rappelé qu'il n'avait pas le droit de le faire. Il a donc utilisé son téléphone professionnel.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

**Le nombre de signalements effectués auprès des autorités est inférieur au nombre réel d'enfants non accompagnés présents et en danger à Dunkerque et ses environs au cours du mois de septembre 2022. Sur ce territoire, contrairement à Calais, aucune association mandatée par l'État n'a d'activité spécifique ciblant les MNA ou n'est en mesure d'effectuer ce travail précis d'identification. Un constat demeure : les expulsions répétées sont une source de fragilité accrue, voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques accrus de trafic et d'exploitation (Source : Utopia 56).
Preuves partagées sur nos réseaux sociaux (instagram @Humanrightsobs, twitter @HumanRightsObs)